

LE LUXEMBOURG ET SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE – LES RÉSULTATS TANGIBLES FONT TOUJOURS DÉFAUT!

Le Mouvement Ecologique déplore qu'en 2013, l'Environnement ait été le parent pauvre de la politique gouvernementale. Les seuls efforts se sont concentrés sur la transposition en droit national des directives européennes. A nos yeux, une vraie politique environnementale se focalise activement sur la préservation de la propreté de l'eau et des sols et de la qualité de l'air, ce qui n'est pas le cas au Luxembourg. Une réorientation radicale s'avère indispensable ... qui sera – nous l'espérons! – prioritairement prise en mains par la nouvelle équipe au pouvoir.

Planifier les installations de radiotéléphonie mobile dans le respect des intérêts de la santé – le rôle des concepts de sites communaux

L'organisation d'une table ronde fut l'occasion idéale pour discuter du rôle des communes dans le cadre des installations de radiotéléphonie. Au Luxembourg, c'est le ministère de l'Environnement qui accorde les autorisations «commodo» pour les antennes et qui fixe les valeurs limites. Les communes ne jouent guère de rôle dans ce processus. La table ronde a permis aux intervenants luxembourgeois et étrangers de faire découvrir à un public très intéressé et venu en grand nombre, de quelle manière les communes peuvent néanmoins passer à l'action (rôle des dits «concepts de sites communaux»/Standortkonzept). L'événement fut organisé en collaboration avec l'association AKUT.



Réforme de l'Administration de l'Environnement: valse-hésitation

Une des revendications-clé du Mouvement Ecologique reste la réforme de l'administration de l'environnement. Avec son organisation actuelle, cette administration n'est tout simplement plus en mesure de répondre à ses missions. Qui veut une protection proactive de l'environnement, qui appelle à l'ouverture du dialogue entre administration, entreprises et citoyen(ne)s ... doit apporter son soutien à une réforme qui répond aux exigences de nos temps! En 2013 encore, le Mouvement Ecologique ne s'est point lassé de le répéter! Tout semble indiquer que les services de l'administration s'y appliquent et un audit externe fut même commandité. En 2014, il faudra impliquer les acteurs sociaux, ainsi que le Mouvement Ecologique, qui est source de plus d'une idée dans ce contexte. Espérons qu'en 2014 les choses seront faites correctement; le Mouvement Ecologique est conscient qu'il lui faut de la persévérance.



Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts ...

... depuis que le Luxembourg manque à son devoir de protéger son eau potable. On en parle depuis les années '80, des promesses s'enchaînent, mais le fait est: il n'y a qu'une seule zone de protection classée, à savoir: le lac de la Haute-Sûre. En 2013, le projet d'un règlement de base devant servir de cadre à tous les règlements spécifiques portant sur les différentes zones de protection de sources, avait suscité la controverse. Le Mouvement Ecologique avait clairement fait observer que ce projet de texte ne garantissait nullement la protection requise et ne permettait même pas de conclure que les mesures adéquates pour assurer la protection nécessaire seraient effectivement prises. Notre prise de position fût l'objet d'une discussion avec le ministre de l'Intérieur et pourtant, le texte n'a pas été amendé par la suite. L'avenir nous montrera si des amendements seront incontournables ou non.



Améliorer largement la protection de l'eau au lieu de se focaliser sur le prix de l'eau potable

En 2012 et en 2013, le débat autour de la «gestion de l'eau» s'est malheureusement focalisé fortement sur le prix de l'eau potable. Le fait que le Luxembourg a d'autres responsabilités bien plus importantes (garantie de la qualité de l'eau, etc.) n'a pas été (ou très peu) thématiqué. Cette situation est intenable, surtout si l'on considère que le Luxembourg manque à ce jour aux objectifs imposés par l'UE et que, lors des contrôles effectués, nos sources d'eau potable démontrent régulièrement un dépassement des valeurs limites. Le Mouvement Ecologique s'est engagé pour que les réels problèmes soient enfin traités prioritairement, ce au moyen d'une motion qui fut votée à l'occasion du Congrès annuel 2013 («Gestion de l'eau: l'enjeu est bien plus important que le prix de l'eau! Non à la privatisation du secteur de l'eau – oui à une réforme structurelle au Luxembourg!»).



Soutien à l'initiative www.right2water.eu

Le Mouvement Ecologique a soutenu la pétition contre la libéralisation du secteur de l'eau, faite à l'échelle européenne. Cette action témoigne du pouvoir des citoyens engagés. Le projet de libéralisation fut abandonné suite à la pression exercée par ces derniers.

Les objections formulées sur le terrain ...

Le Mouvement Ecologique ne compte plus les dossiers dans lesquels il a assisté des privés lors de leur prise de position dans le cadre d'une procédure d'autorisation d'exploitation ou encore les cas où il s'est engagé en vue de la réduction des nuisances sonores ou émissions nocives générées par des entreprises existantes. A plusieurs reprises, le Mouvement Ecologique a pris position en son propre nom, surtout dans le sud du pays – où la Régionale Sud est très active sur le terrain, et où «ARCELOR-Mittal» est souvent dans le collimateur. Ainsi le MECO ne s'est pas lassé de revendiquer le respect des taux limites d'émissions («ARCELOR/Mittal-Aciéries électriques Esch-Belval: mettre un frein au dépassement systématique des valeurs limites!»); dans ses efforts, il a pu compter sur le concours engagé de l'initiative «Stop Dioxin». Même si les arguments avancés ne trouvent pas toujours une oreille ouverte, ces actions remportent néanmoins un certain succès indéniable.



A noter que les trois objections formulées à l'encontre du projet d'implantation d'une usine de bitume «um Monkeler» ont finalement conduit à d'importants changements techniques au niveau des conditions d'autorisation ; aussi le Mouvement Ecologique espère que les nombreuses propositions énoncées dans sa prise de position intitulée «Tirer les bonnes leçons de l'affaire Um Monkeler» (examen approfondi des sites d'implantation de zones d'activités, une autorisation à délivrer pour une zones d'activités entière, contrôles réguliers des exigences et formalités, etc.) seront prises en compte à l'avenir.